



Que se passera-t-il ?

Par Goupol

Voilà, mon père propriétaire d'une maison acquise après le décès de ma mère et avant sa rencontre avec ma belle-mère avec laquelle il s'est marié sous le régime de séparation des biens, a vendu cette maison qu'il possédait en son nom propre pour en acquérir une autre soit en son nom propre soit au nom de Madame soit au nom des deux (je l'ignore et ne peux le savoir car je n'ai plus de relation avec l'un ou l'autre...) Que se passera-t-il en cas de décès de mon père? Serai-je héritier de la nue propriété de la totalité de la nouvelle maison ou seulement d'une partie de la nouvelle maison ?
Merci à l'avance de votre réponse.

gOUPOL !

Par ESP

Bon5
Vous dites ne pas savoir, et vous demandez de vous donner une réponse qui dépend justement des éléments que vous citez...